

## COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT DE L'APFT-CI

Abidjan, le 08/05/2025

Chers membres,

Dans le contexte de l'entrée en vigueur de l'**Instruction BCEAO n°001-01-2024** relative aux conditions d'exercice des services de paiement, l'**Association des Professionnels des Fintechs de Côte d'Ivoire (APFT-CI)** a engagé ces dernières semaines une série d'actions de plaidoyer visant à défendre les intérêts des Fintechs ivoiriennes en cours de régularisation.

À ce titre :

- Un courrier officiel a été adressé à **Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances**, sollicitant son intervention auprès de la BCEAO en vue d'un moratoire ou de mesures transitoires permettant d'éviter les suspensions brutales d'activité.
- Une correspondance complémentaire a été envoyée au **Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire**, accompagnée de la **liste actualisée des membres de l'APFT-CI**, comme demandé.
- Des consultations sont en cours avec d'autres parties prenantes institutionnelles et partenaires techniques afin de porter une voix unifiée et constructive.

Ces actions traduisent l'engagement ferme de l'APFT-CI à défendre les intérêts collectifs du secteur, tout en promouvant un dialogue responsable avec les autorités de régulation.

Nous vous invitons à rester mobilisés, solidaires et vigilants. Le Bureau Exécutif reste à votre écoute pour toute contribution ou préoccupation, et vous tiendra régulièrement informés de l'évolution de la situation.

**Daniel DINDJI**



Président – APFT-CI